

## BULLETIN MUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL, VOLUME 15,  
NUMÉRO 7  
JUILLET 2010

## AVIS PUBLIC D'ÉLECTION - MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

Avis public est, par la présente, donné aux électeurs de la municipalité d'Yamachiche par Linda Lafrenière, présidente d'élection, que:

1. Le poste de conseiller au siège numéro 1 \* est ouvert;
2. Toute déclaration de candidature à ce poste devra être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjointe désignée pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants:

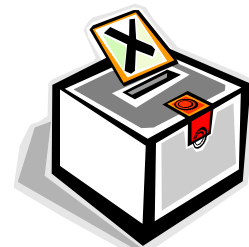
### Du 9 juillet au 23 juillet 2010

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

**A NOTER– Le vendredi 23 juillet 2010 le bureau sera ouvert de 9h00 à 16h30 de façon continue.**

3. Si plus d'un candidat pose sa candidature au siège numéro 1, un scrutin sera tenu le 22 août 2010, de 10h00 à 20h00 et un vote par anticipation sera tenu le 15 août 2010 de 12h00 à 20h00;
4. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection et comme adjointe madame Carmen Isabelle;
5. Pour toutes informations vous pouvez me joindre ou joindre l'adjointe désignée à cette fin au:

**Bureau de la présidente d'élection: 366, rue Ste-Anne,  
Yamachiche (Québec) G0X 3L0, au téléphone:  
(819-296-3795)**



Donné à Yamachiche, ce 6ième jour de juillet 2010  
Linda Lafrenière, présidente d'élection

\* Pour faire suite à la démission de madame Sophie Gélinas, au poste de conseillère au siège numéro un.

## DEMI MARATHON MARCEL JOBIN: invitation aux jeunes !

7h30	Début des inscriptions
9h25	Départ 2 km minimales à junior (9-19 ans)
9h45	Départ 1 km Bout'choux (0-8 ans) P'tit marathon Radio-Canada
10h00	Départ 1 km minimales (9-11 ans) P'tit marathon Radio-Canada
12h00	Remise de prix

**SAMEDI  
10 JUILLET**



- Coût 3 \$ / enfant avant le 8/ juillet 5\$ sur place, des médailles seront remises à tous les enfants par le maire Michel Isabelle.
- 10 bourses de 20 \$ tirées au hasard parmi les enfants d'Yamachiche inscrits.

**INFORMATION ET INSCRIPTION: 819-296-3062 OU 819-372-7635**

### TROISIÈME VERSEMENT DE TAXE



N'oubliez pas le troisième versement de votre compte de taxe 2010 pour le:

**lundi 16 août 2010**



La bibliothèque J.-Alide-Pellerin vous accueille:

**Le lundi soir de 19h00 à 21h0**

**Le mardi soir de 19h00 à 21h0**

**Le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30**

**Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée pendant les deux semaines suivantes:**

**Semaines du 18 juillet et 25 juillet 2010**



### COLLECTE SÉLECTIVE

Les prochaines collectes sélectives auront lieu le **MARDI**

**20 juillet, 3 août, 17 août**

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue



**TOUS LES JEUDIS DE CHAQUE SEMAINE**

### BRIGADIÈRE SCOLAIRE



Madame Ginette Sarrazin Lamy quitte son poste de brigadière scolaire après 12 années.

Nous la remercions de sa ponctualité et de sa vigilance puisqu'aucun accident malheureux ne s'est produit pendant ces 12 années.

Nous lui souhaitons une bonne retraite !

**POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS MERCI GINETTE**



### VENTES DE GARAGE

Les ventes de garage sont permises uniquement sur les terrains résidentiels.

Une vente de garage est limitée à **3 jours consécutifs et à 2 fois par année entre le 1er mai et le 30 octobre**; l'obtention d'un certificat d'autorisation est obligatoire;

**EN CAS DE NON-RESPECT, LES AMENDES PRÉVUES SERONT APPLICABLES.**



### BADMINTON LIBRE (POUR TOUS)

Le badminton libre du vendredi soir se poursuivra jusqu'au 16 juillet

Heure: 19 h à 21h  
Lieu: gymnase de l'école O.J.D.  
Coût: 5 \$/ personne

Élèves de l'école O.J.D. c'est gratuit

## Les spectacles en plein air

### VENDREDI 23 JUILLET À 20H30 (Les Satanées Valseuses)

#### Parc Achille Trahan

Un show « électro acoustiquement trash », épicié, salé, rythmé parfois controversé et toujours un peu diabolique !... Plus de 24 chansons originales avec des collaborations, dont celle de monsieur Gilles Vigneault à qui ils font un coquin clin d'œil en reprenant une de ses mélodies bien connues, pour la conclusion de l'énergique Danser sur le verglas... Un savant mélange de chansons pop rock, presque yéyé, avec toujours en trame de fond, un mélange d'influences folkloriques et traditionnelles.

### QUÉBEC ROCK / HOMMAGE À OFFENBACH (24 JUILLET À 21 h 30)

#### Parc Achille Trahan

QUÉBEC ROCK est composé de six musiciens pour qui la musique en général a toujours été une passion. Chaque membre du groupe, âgé entre 40 et 50 ans, joue depuis un bon nombre d'année dans différentes formations professionnelles tantôt rock, tantôt jazz, country et même folklorique. La réunion des membres de QUÉBEC ROCK vient probablement du fait que chacun garde toujours une place dans son cœur de "rocker" pour les pionniers du rock québécois qu'étaient OFFENBACH.

Il y a environ 17 ans, Christian Prince fonde le groupe QUÉBEC ROCK avec Daniel " Dan " Vigneault, guitariste avec qui il avait joué dans une formation antérieure, d'ailleurs se sont les deux fondateurs et complices, qui travaillent depuis 17 ans en étroite collaboration, pour faire en sorte que QUÉBEC ROCK soit toujours à la hauteur des attentes que peut nécessiter un tel spectacle, sur la vie de Gerry Boulet et d'Offenbach.

### FÊTE DE LA FAMILLE ( 24 JUILLET, 11H00 À 17H00 ) TERRAIN DES LOISIRS

Plusieurs activités organisées pour toute la famille, dans une ambiance des plus agréables.  
**Bienvenue à tous !!!**



Toute la journée: Maquillage, jeux gonflables, musique d'ambiance, karts à pédales, mur d'escalade de 32', etc...

13h à 14h: Spectacle de Arabesk (spectacle ambulant multidisciplinaire, drôle et divertissant).

14h à 15h: Démonstration canine avec le Club Les 4 pattes d'agilité Mauricie (obéissance, agilité, et freestyle. Un spectacle haut en couleur, tout en musique.

15h à 17h: Kiosque de Sciences en folie.

### PEINTURE EN PLEIN'ART ( 25 JUILLET, 11H À 16H)

ANNULÉ EN CAS DE PLUIE



Plusieurs artistes peintres viendront peindre sur le site du parc Achille Trahan. Venez voir leurs œuvres et faire un brin de jasette avec eux, dans une ambiance agréable.



## La loi sur les véhicules hors route

Cette Loi réglemente la conduite et la circulation, dans les sentiers et sur les routes, des véhicules tout-terrain voici quelques changements importants et un bref rappel de certains articles.

La Loi a été modifiée le 10 juin dernier, elle prévoit maintenant que les clubs de VTT doivent installer une signalisation appropriée à tous les endroits où la pente ascendante est de 17 % et plus. Lorsque les quadistes arriveront à ces endroits, le passager devra obligatoirement circuler à côté du VTT. Ceux qui ajouteront un siège à leur VTT, conçu pour une personne, devront s'assurer que cette installation est conforme aux normes du fabricant du siège.

Également, à partir du 10 juin 2010, les quadistes qui transporteront un passager sur un VTT conçu pour un occupant, devront être détenteur d'un certificat d'aptitude à la conduite de ce type de véhicule. Ces quadistes doivent contacter leur club local pour obtenir les informations. Les VTT de style «side by side» (2 personnes assises côte à côte) sont aussi admissibles à circuler dans ces sentiers sous certaines conditions.

L'âge minimum pour conduire un VTT est de 16 ans mais les quadistes devront obligatoirement avoir 18 ans pour transporter un passager avec eux sur un VTT modifié. Vous devez avoir un permis de conduire valide pour circuler sur le chemin public ou un sentier, respecter le code de sécurité routière et avoir un équipement de base obligatoire dont un phare blanc à l'avant, un odomètre, un feu de position rouge à l'arrière et un rétroviseur du côté gauche.

N'oubliez pas de toujours avoir avec vous vos documents relatifs à la conduite, soit votre permis de conduire, certificat d'immatriculation et preuve d'assurance.

**Bon été en sécurité**

Sergent Gaétan Beaulieu, SQ MRC de Maskinongé



## RÉNOVILLAGE PROGRAMME D'AIDE À L'HABITATION RÉNOVILLAGE

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT, VOTRE PROPRIÉTÉ NÉCESSITE DES RÉPARATIONS MAJEURES ET VOS REVENUS SONT LIMITÉS ?

Afin de vous permettre de conserver votre logement en bon état, le programme Rénovillage vous offre une aide financière pouvant atteindre 90 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 10,000 \$.

Vous pouvez bénéficier du **programme Rénovillage** si:

- vous êtes propriétaire-occupant et le revenu de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximum admissible;
- la valeur de votre bâtiment (excluant la valeur du terrain) n'excède pas 75 000 \$ ;
- votre maison nécessite des travaux d'une valeur minimale de 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures en rapport avec au moins un élément suivant: structure, charpente, chauffage, électricité, plomberie, sécurité-incendie.

Les travaux doivent obligatoirement être exécutés par un entrepreneur détenant une licence appropriée émise par la Régie du bâtiment du Québec.

Pour en savoir d'avantage, toute personne intéressée à établir son admissibilité au programme Rénovillage doit s'adresser ou communiquer avec la firme ROCHE ingénieurs-conseils, gestionnaire du programme pour le compte de la MRC de Maskinongé au 747, 5<sup>ième</sup> rue Shawinigan, aux numéros de téléphone suivant:

**1-819-536-5651**

**ou sans frais**

**1-888-536-5651**